Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_23-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-23	**Désignation des référents.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner des référents.

L'association Ti Douar Alré, maison de la langue et de la culture bretonnes au Pays d'Auray, propose de désigner un interlocuteur de l'association au sein du conseil municipal. Il n'est pas indispensable que la personne déléguée parle breton. Elle doit cependant être sensible à la culture bretonne.

Monsieur le Préfet a mis en place un réseau d'élus référents à la sécurité routière en 2005. Cet élu sera l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernés (institutions, conseil départemental, associations…). Il est demandé de désigner un référent titulaire et un suppléant.

En 2001, le ministère délégué aux Anciens Combattants a créé la fonction de correspondant à la défense afin de développer le lien entre l'armée et la nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant à la défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité de la défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_23-DE

Les missions locales ont été créées pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Leurs domaines d'intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, loisirs.... Même si une mission locale s'adresse en priorité aux jeunes sortis du système scolaire ou n'ayant pas d'emploi, elle propose aussi un accompagnement à ceux qui poursuivent des études ou sont actifs. Les missions locales font partie du service public de l'emploi (SPE) et disposent, à ce titre, de partenariats avec Pôle emploi et d'autres acteurs de la sphère sociale. Pour accompagner les jeunes, favoriser leur accès à l'emploi et aux droits sociaux, elles s'appuient sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales. Les jeunes accueillis et suivis par les missions locales peuvent se voir proposer des aides financières adaptées à leur situation.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, désigne, en son sein :

- à l'unanimité des membres présents M. Pascal LE CALVE pour être l'élu référent à la sécurité routière ;
- à l'unanimité des membres présents M. Thierry MAHO pour être l'élu suppléant à la sécurité routière ;
- à l'unanimité des membres présents M. Arnaud MURAILLE pour être le correspondant défense et devoir de mémoire ;
- à l'unanimité des membres présents Mme Evelyne LE MEL pour être l'élue référent à la langue bretonne ;
- à vingt-quatre voix pour et quatre voix contre Mme Isabelle PUREN pour être l'élue référent à la Mission Locale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDÉVANT
56 (Morbihan)